

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 001-250102258-20201201-DESCLEBVA-DE

Objet de délibération :

Désignation des membres du
syndicat mixte BUCOPA à
l'organisme de la Commission Locale
de l'Eau de la basse vallée de l'Ain

Séance du 1er décembre 2020

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 48 délégués sur 82, convoqués le 25 novembre 2020.

Pouvoirs donnés :

Christian BATAILLY donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC
Jérôme BAUDOT donne pouvoir à Laurent REYMOND-BABOLAT, CCPA
Béatrice de VECCHI donne pouvoir à Jean-Michel GIROUX, CCRAPC

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames BOTTEX et BEAU-GUYAT, Messieurs BONIN, CHEVÉ,
FOSSE, FREY, LADREYT, PELLETIER, VENET, JANODY
CC de la Côtière à Montluel : Monsieur DAUBIÉ
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame MOLLIE – Messieurs COQUILLE et AUNIER

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Monsieur le président propose de nommer un titulaire et un suppléant pour la CLE (Commission Locale de l'Eau), instance de concertation et de suivi de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et ce, afin de garantir la bonne représentation du syndicat mixte lors de la tenue des réunions de travail.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DESIGNE en tant que membre titulaire, Monsieur Lionel MANOS, et en tant que membre suppléant, Madame Anne BOLLACHE pour représenter le syndicat mixte lors des réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Basse Vallée de l'Ain

Le président,
Alexandre NANCHI



Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 001-250102258-20201201-DESCLEBVA-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*